



Prime + avenant au contrat de travail

Par **christophe06_old**, le **07/08/2007** à **21:52**

Mon employeur ne m'a pas réglé la totalité de ma prime qui se calcule en fonction du chiffre d'affaires réalisé chaque mois c'est à dire "d'un variable de 2 pour mille du chiffre d'affaires HT margé et payé du site pour le mois" et cela depuis le mois de janvier 2007.
En a-t-il le droit car ce calcul est noté noir sur blanc sur mon contrat de travail ?
Il m'a proposé téléphoniquement de le rencontrer en septembre et de me présenter un avenant à mon contrat de travail qui modifierai la clause "Rémunération" et qui consisterai à me payer ma prime sur la moitié du chiffre d'affaires margé et payé du site et non plus sur la totalité du chiffre réalisé.
Que puis-je faire face à ça ? Suis en mesure de refuser car cela sera à mon désavantage ? Dois-je envoyer un courrier en RAR pour récupérer la différence non réglée ?

Par **maitreiledefrance_old**, le **02/09/2007** à **10:00**

bonjour
que précise votre dernier avenant signé par les 2 parties ?
l'employeur ne peut modifier unilatéralement les conditions de rémunération sans votre accord
envoyer une lettre AR pour demander le solde. a défaut demander le au conseil des prud'hommes
au besoin, contactez-moi par mail